Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 056-215601709-20260427-2327042026-DE

République Française
Département du MORBIHAN
Commune de PLOURAY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/04/2026

Référence
23/27/04/2026

Objet de la délibération
Renouvellement des jeux à la ludothèque - Modification

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	13

Date de la convocation
13/04/2026

Date d'affichage
13/04/2026

Vote
A la majorité Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de PONTIVY
Le : 30/04/2026

Et

Publication ou notification du : 30/04/2026

L' an 2026 et le 27 Avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Plouray, Salle du Conseil sous la présidence de MORVANT Michel, Maire.

Présents : M. MORVANT Michel, Maire, Mme GUILLANIC Floriane, M. LE LAIN Jean-Luc, Mme LE GAC Claudine, M. ASCHENBRENNER Marc, Mme COUTELLER Angélique, Mme LEMAIRE Brigitte, M. LESAGE Romuald, Mme MARQUET Stéphanie, M. DRUET Christophe, Mme BIHAN Catherine, Mme BARGUIL Isabelle, M. ABREU Y BRETEVILLE Damien.
Excusés : M. BELLEC Sébastien, M. GUIFFES Eric.

A été nommée secrétaire : Mme GUILLANIC Floriane

Objet de la délibération : Renouvellement des jeux à la ludothèque - Modification

Monsieur le Maire expose à l'asssemblée qu'il y a lieu de renouveler les jeux proposés à la Médiathèque - Ludothèque de Plouray.

Il rappelle que le service Ludothèque a été créé en janvier 2017 et permet de proposer une activité de loisir et de lien social à tous les habitants de la commune. Les jeux peuvent être utilisés sur place ou empruntés pour être utilisés à domicile. Le service organise aussi des temps forts thématiques ponctuellement.

Depuis 2017, un premier renouvellement des jeux a été opéré en 2022 avec une aide de la Caisse d'Allocations Familliales (CAF).

Par délibération du 28 avril 2025, le conseil a approuvé l'acquisition de nouveaux jeux à partir de janvier 2026 pour un montant de 2 500,00 € HT (3 000,00 € TTC), et de solliciter une subvention d'investissement de la CAF du Morbihan.

Monsieur le Maire propose de porter ce projet à un montant de 3 640,00€ HT (4 368,00€ TTC) pour répondre au besoin de la ludothèque, et de solliciter une subvention d'investissement de la CAF du Morbihan.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- l'acquisition de nouveaux jeux pour la ludothèque à partir de juin 2026 pour un montant prévisionnel de 3 640,00 € HT ;
- de solliciter une subvention d'investissement "Equipement" auprès de la CAF du Morbihan ;
- d'autoriser le maire à signer toutes pièces afférentes à cette opération.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 28/04/2026
Le Maire, Michel MORVANT